



LAC-DU-CERF

**FAITS SAILLANTS
DU RAPPORT FINANCIER 2018**

Chères Cervoises,
Chers Cervoïs,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 11 juin 2019, je fais rapport aux Cervoises et Cervoïs des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018, tel que vérifié par la Société de comptables professionnels agréés Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc.

LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2018 pour l'administration municipale nous indiquent que les revenus de fonctionnement sont de 1 422 726 \$ et que les revenus d'investissement sont de 396 823 \$, ce qui a généré des revenus totaux de 1 819 549 \$. Les différentes charges de la Municipalité (dépenses) ont totalisé 1 373 287 \$. L'excédent de l'exercice est de 446 262 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, produit de cession, remboursement de la dette à long terme, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2018 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 303 739 \$.

Au 1^{er} janvier 2018, la Municipalité possédait un excédant accumulé non affecté de 155 700 \$ auquel s'est ajouté l'excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales 303 739 \$ et duquel nous devons enlever le surplus accumulé affecté d'un montant de (256 377 \$) pour un solde d'excédent de fonctionnement non affecté pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 de 203 062 \$.

Pour plus d'information, je vous invite à consulter le rapport financier 2018 consolidé sur notre site internet à www.lacducerf.ca, onglets Administration | Finances.

| | |
|---|---------------------|
| REVENUS DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDÉ | 1500 838 \$ |
| REVENUS D'INVESTISSEMENT CONSOLIDÉ | 396 823 \$ |
| CHARGES (DÉPENSES) | 1 471 019 \$ |
| EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES | 426 642 \$ |

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2018 ont été vérifiés par madame Caroline Richer, CPA auditeur, CA de la Société de comptables professionnels agréés Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc., vérificateur externe, en date du 09 avril 2019. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a effectué, conformément à la Loi, l’audit des états financiers consolidés de la Municipalité de Lac-du-Cerf et des organismes qui sont sous son contrôle.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l’auditeur indépendant, est d’avis que « les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Lac-du-Cerf et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l’allocation que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d’un organisme mandataire de celle-ci ou d’un organisme supramunicipal.

Pour l’année 2018, le traitement des élus était comme suit :

| Traitement des élus 2018 | Rémunération | Allocation de dépenses |
|--------------------------|--------------|------------------------|
| Mairesse | 13 422 \$ | 6 711 \$ |
| Conseillers | 4 474 \$ | 2 237 \$ |

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11^e jour du mois de juin 2019.



Danielle Ouimet,
mairesse.